

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO
 Travail --: Démocratie --: Paix
 MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES
 ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DE LA PLANIFICATION
 DIVISION DU PERSONNEL

DU 13 AVRIL 1978
 DECRET N° 78/278 ETR-SG/DAAP/DP

du portant mutation de
 Monsieur GASSAI MORERO Gaston, Secrétaire
 d'Ambassade à YAOUNDE.

V I S A S :

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 75/233/ETR-SG/DAAJ/DAGPM du 10 mai 1975 portant nomination de Monsieur DEPAGET-KISITA en qualité de 2ème Secrétaire d'Ambassade à YAOUNDE (République Unie du Cameroun) ;

Vu le Décret n° 77-25 du 9 mai 1977 portant nomination de Monsieur GASSAI MORERO en qualité de 2ème Secrétaire d'Ambassade à KINSHASA ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur GASSAI MORERO Gaston, Secrétaire d'Administration, 2ème Secrétaire à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à KINSHASA (République du Zaïre) est muté à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à YAOUNDE (République Unie du Cameroun) en remplacement de Monsieur DEPAGET KISSITA André, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Yaoundé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 13 AVRIL 1978

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

GENERAL Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

R. Obenga
R. Obenga

A. MOUSSOU-POUATI

Le Ministre des Finances

H. LOPES

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE	2
CAB/PH	2
CMP	2
RELATIONS EXTERIEURES	2
AFF. ETR. & COOP.	2
DFP	2
DB	2
DCF	1
SGCM/BC	2
AMBACOBRAZZA YAOUNDE	2

AMBACOBRAZZA KINSHASA	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3